

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du lundi 1^{er} février 2021

N° de délibération : 2021-1-CS	
CADRE :	Fonctionnement
OBJET :	Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 18 novembre 2020

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} février à 10H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE			X	
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT			X	
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant quarante droits de vote sur quarante-huit (83,3 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation et tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 18 novembre 2020 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 10 novembre 2020 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 18 novembre 2020.

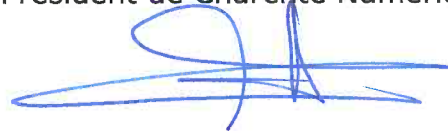
DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 18 novembre 2020.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. Michel ANDRIEUX				X
M. François ELIE				X
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT				X
M. Eric COUVIDAT (Suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN, Michel ANDRIEUX, François ELIE et Yannick LAURENT sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE
du 18 novembre 2020

Date de la convocation :	10 novembre 2020
---------------------------------	-------------------------

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI pour les délibérations 2020-41-CS à 2020-51-CS
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X		N'a pas pris part au vote pour la délibération 2020-31-CS	
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X		Absent pour les délibérations 2020-49-CS, 2020-50-CS et 2020-51-CS	
M. Jonathan MUÑOZ		X	Absent pour les délibérations 2020-49-CS, 2020-50-CS et 2020-51-CS	Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 15 élu(e)s présents et 2 délégué(e)s représentés, représentant un total de 43 voix pour les points 1 et 2 de la séance (gouvernance et délégation du comité syndical au Président) et les délibérations 2020-29-CS à 2020-40-CS ;
- 14 élu(e)s présents et 3 délégué(e)s représentés, représentant un total de 43 voix pour les délibérations 2020-41-CS à 2020-48-CS ;
- 13 élu(e)s présents et 2 délégué(e)s représentés, représentant un total de 35 voix pour les délibérations 2020-49-CS à 2020-51-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 15h00 et présente l'ordre du jour.

M. Didier BERTRAND est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1- Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

Ce comité syndical est marqué par l'installation des délégués des collègues Département et du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16), suite aux réunions du Conseil départemental du 16 octobre 2020 et du bureau du SDEG16 du 19 octobre 2020.

Le Président informe les membres du Comité syndical que le prochain Comité syndical aura lieu fin janvier 2021 et que Charente Numérique propose actuellement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale l'organisation d'un comité de suivi, en Bureau ou Conseil Communautaire.

Ces réunions ont déjà eu lieu dans les Communautés de communes de Cœur de Charente et La Rochefoucauld Porte du Périgord. Une réunion est programmée à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac le 26 novembre 2020.

2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de juin à octobre 2020 (marchés publics, agrément des sous-traitants) et la période d'avril à octobre 2020 (opérations de mutualisation d'infrastructure) ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 10 novembre 2020.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

3- Délibérations :

- Nouvelle configuration du Comité syndical de Charente Numérique (n° 2020- 29- CS) ;

Le Président rappelle que Charente Numérique est composé d'un bureau et d'un comité syndical composé de trois collèges :

- un premier collège délibératif nommé Collège "Département", composé de cinq (5) représentants désignés par le Département ;
- un deuxième collège délibératif nommé Collège "Région" composé de trois (3) représentants désignés par la Région ;
- un troisième collège délibératif nommé Collège "SDEG 16" composé des onze (11) représentants du SDEG 16, à savoir le Président du SDEG 16 et dix délégués représentant des EPCI membres du SDEG 16 à savoir deux (2) délégués pour chacune des deux communautés d'agglomération et un (1) délégué pour chacune des six communautés de communes du département de la Charente.

Sa composition est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	11	1	11

Le Président précise que par délibération :

- du Conseil départemental de la Charente en date du 16 octobre 2020, les délégués du Collège Département de Charente Numérique ont été désignés ;
- du bureau syndical du SDEG 16 en date du 19 octobre 2020, les délégués du Collège SDEG 16 de Charente Numérique ont été pour une très grande majorité désignés.

Il est proposé au Comité syndical via le tableau ci-après qui liste les délégués titulaires et suppléants pour chacun des Collèges de prendre acte de la désignation de ceux-ci :

Collège	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège Département de la Charente	SOURISSEAU Jérôme	LELIEVRE Jean-Hubert
	BONNEAU François	LAGARDE Isabelle
	CHABOT Jacques	CAZENAVE Samuel
	JOBIT Didier	PECHEVIS Florence
	ZUCCHI Jean-Paul	PARENT Catherine

Collège Région Nouvelle-Aquitaine	HAZOUARD Mathieu	JACQUILLARD William
	MUÑOZ Jonathan	AVERLAN Joëlle
	BONNEFONT Xavier	MARENDAT Véronique
Collège SDEG 16	BOLVIN Jean-Michel (SDEG 16)	BUTON Sylviane (SDEG16)
	Non désigné (GrandAngoulême)	ELIE François (GrandAngoulême)
	ELIE François (GrandAngoulême)	ROUHIER Daniel (GrandAngoulême)
	CAILLE Séverine (GrandCognac)	DUPONT Bernard (GrandCognac)
	LAURENT Yannick (GrandCognac)	TRIOUILLIER Xavier (GrandCognac)
	CHAMOULEAUD Jean-Pierre (CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)	CHAMPROUX Michel (CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)
	EPAUD Patrick (CDC Lavalette Tude Dronne)	PUYDOYEUX Jean-Jacques (CDC Lavalette Tude Dronne)
	BRIAND Alain (CDC du Rouillacais)	VIGNAUD Christian (CDC du Rouillacais)
	DEAU Loïc (CDC 4B)	RENAUDIN Vincent (CDC 4B)
	BERTRAND Didier (CDC Cœur de Charente)	CROIZARD Christian (CDC Cœur de Charente)
	SORTON Gérard (CDC Val de Charente)	DUPUIS José (CDC Val de Charente)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 18 juin 2020 (n° 2020-30-CS) :

Le président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Election du Vice-Président du Collège Département de Charente Numérique (n° 2020-31-CS) :

M. François BONNEAU a été élu Sénateur du Département de la Charente le 27 septembre 2020. Conformément à l'article L.O. 141-1 du Code électoral, le mandat de parlementaire est incompatible avec la fonction de Vice-Président de Charente Numérique, il convient en conséquence de procéder à l'élection du Vice-Président du collège Département de Charente Numérique.

Conformément à l'article 11 des statuts de Charente Numérique, l'élection s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue des membres à voix délibérative, aux deux premiers tours, et à la majorité simple, au troisième.

Le Président a procédé au recensement des candidatures. M. Jean-Paul ZUCCHI se présente au titre du collègue « Département » et précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	16
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Election du Vice-Président issu du collège Département

Ont obtenu :

M. Jean-Paul ZUCCHI	16
(pas d'autres candidats)	

M. Jean-Paul ZUCCHI, ayant obtenu l'unanimité au premier tour, a été proclamé Vice-Président du Comité Syndical.

- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Charente Numérique (n° 2020-32-CS) :

Le Président indique que la désignation des représentants du collège Département et la désignation partielle des représentants du collège SDEG16 conduit à tenir compte de l'installation des nouveaux délégués et d'élire des nouveaux représentants à la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres désignés par le Comité syndical sont les suivants :

Membres	Suppléants
M. Jacques CHABOT (président)	M. Jean-Michel BOLVIN
M. Jean-Paul ZUCCHI	M. Didier JOBIT
M. Gérard SORTON	M. François ELIE
M. Jonathan MUÑOZ	M. Loïc DEAU
Mme Séverine CAILLE	
M. Patrick EPAUD	

- Désignation des administrateurs de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) (n° 2020-33-CS) :

Le Président rappelle que la Société Publique Locale est administrée par un conseil d'administration composée de quatorze (14) membres ; le nombre de représentants pour chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire étant de deux (2) pour chaque territoire départemental que son ressort territorial couvre.

Par délibération n° 2017-36-CS du 22 septembre 2017, messieurs Jacques CHABOT et Jonathan MUÑOZ ont été désignés comme représentants de Charente Numérique au sein du conseil d'administration de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

Le Comité syndical étant renouvelé partiellement, il convient de délibérer à nouveau sur la nomination des administrateurs.

Le Comité syndical décide de désigner M. Jacques CHABOT et M. Jonathan MUÑOZ comme représentants de Charente Numérique qui siégeront en tant que membres du conseil d'administration de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

- Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2020 (n° 2020-34-CS) :

Le Président présente le projet de DM2 qui vise à ajuster la section de fonctionnement avec :

- ✓ En dépenses de fonctionnement :
 - Le vote d'un montant global de dépenses de fonctionnement de 3 234 437,56 € (3 231 937,56 € votés en DM1) ainsi que les augmentations et les diminutions de crédits présentées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Rappel : DM1 voté le 18 juin 2020	DM2	Budget après DM2
011 (charges d'exploitation et frais de structures)	720 841,00 €	+ 47 500,00 €	768 341,00 €
012 (personnels)	632 000,00 €	- 25 000,00 €	607 000,00 €
67 (dépenses exceptionnelles)	153 416,89 €	- 10 000,00 €	143 416,89 €
68 (provision)	30 000,00 €	- 10 000,00 €	20 000,00 €

La répartition des autres chapitres votés le 18 juin 2020 lors de la décision modificative n° 1 en dépenses de fonctionnement reste identique ;

- La constitution au chapitre 68 (compte 6875 en dépenses) d'une provision de 20 000,00 € suite à l'appel du jugement du tribunal administratif de Poitiers du 10 juin 2020 fait par la SARL FM Projet.

- ✓ En recettes de fonctionnement :
 - Le vote d'un montant global de dépenses de fonctionnement de 3 234 437,56 € (3 231 937,56 € votés en DM1) ainsi que l'augmentation de crédits présentée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Rappel : DM1 voté le 18 juin 2020	DM2	Budget après DM2
77 (recettes exceptionnelles)	280 054,00 €	+ 2 500,00 €	282 554,00 €

La répartition des autres chapitres votés le 18 juin 2020 lors de la décision modificative n° 1 en recettes de fonctionnement reste identique.

Il est par ailleurs précisé qu'aucun ajustement budgétaire en dépenses et en recettes d'investissement n'est soumis à l'approbation du Comité syndical (55 354 000,00 € votés en DM1 le 18 juin 2020)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Durée des amortissements comptables (n° 2020-35-CS) :

Le Président propose au Comité syndical d'adopter les durées d'amortissements ci-après :

Catégorie d'amortissement	Durée
Matériels ou logiciels informatique ou télécom	4 ans
Travaux de création du réseau FTTH	40 ans
Etudes préliminaires à la réalisation de travaux FTTH (Maîtrise d'œuvre des travaux FTTH)	40 ans
Travaux de création des NRA-MeD ou NRA-ZO	10 ans
Etudes préliminaires à la réalisation de travaux de création des NRA-MeD ou NRA-ZO	10 ans
Investissements des études intervenant en amont des études préliminaires à la réalisation de travaux (exemple : étude d'ingénierie)	5 ans
Amortissement des subventions :	Les subventions relatives aux études et travaux sont amorties pour un montant égal à l'amortissement de l'immobilisation qu'elles financent et en tous les cas pour une durée ne pouvant dépasser celle de l'immobilisation financée.
Autre installation réseau	15 ans

Il est proposé également de ne pas amortir les infrastructures du réseau radio TD- LTE car celles-ci sont destinées à être remplacées par le réseau FTTH.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Projet de convention de mise à disposition des points hauts d'un réseau WIFI à Alsatis (n° 2020-36-CS) :

M. Jean CARRUETTE, Directeur de Charente Numérique, indique que la société Alsatis a été retenue en 2009 par le Département pour un marché de service « résorption des zones d'ombres internet haut débit », sur la base d'un réseau en technologie wifi offrant un débit à 4Mb/s pour les offres Grand public, jusqu'à 10Mb/s pour les offres Entreprises.

Alsatis a construit ce réseau qu'elle exploite techniquement et commercialement depuis sa mise en service. Ce marché a pris fin en juin 2017. Ce réseau, propriété d'Alsatis et en voie d'obsolescence, devait disparaître au profit du réseau radio de nouvelle génération « TD-LTE » déployé par Nomotech dans le cadre du marché notifié par Charente Numérique en août 2017 ;

Charente Numérique fait le constat suivant :

- Le réseau opéré par Alsatis est encore utilisé en novembre 2020 par plus de 400 clients. Ceux-ci ne disposent pour certains, d'aucun autre moyen d'accès à internet ; d'autres ont refusé de migrer sur le réseau TD-LTE de Nomotech.
- Le déploiement du réseau TD-LTE avec 23 points hauts (20 sites émetteurs et 3 micro-sites) ne permet pas d'obtenir une couverture exhaustive des territoires en zones d'ombre internet haut débit en attendant l'arrivée du FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) ;
- Il est nécessaire de sécuriser techniquement et commercialement les opérations de migration de l'ancien réseau déployé par Alsatis vers le nouveau réseau établi par Nomotech, ce qui implique encore sur certains secteurs une période de recouvrement ;
- Le retard constaté dans la réalisation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH nécessite de permettre la poursuite de l'exploitation du réseau wifi d'Alsatis afin de ne pas pénaliser les foyers situés en zones d'ombres internet haut débit.

Cela implique une période de recouvrement et donc une prolongation de l'exploitation du réseau Alsatis. Une solution est trouvée via un transfert de la propriété des points hauts et équipements d'Alsatis vers Charente Numérique pour 1 € (délibération n° 2018-34 du 3 décembre 2018) et une mise à disposition de ces installations à Alsatis qui poursuit l'exploitation, moyennant une location versée à Charente Numérique.

Il est précisé que suite à une réception contradictoire des points hauts visés par la délibération n° 2018-34, ayant fait l'objet d'un transfert, le nombre de points hauts, propriétés de Charente Numérique, mis à disposition d'Alsatis, est de 166 sites sur 235 avec une durée d'un an de mise à disposition et des conditions de renouvellement de 2 fois 6 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant au marché de service pour la couverture des zones blanches internet du Département de la Charente conclu entre Charente Numérique et Alsatis (n° 2020-37-CS) :

Le marché n° 19010 pour la couverture des zones blanches internet a été notifié à Alsatis le 1^{er} juillet 2019. Il prévoit la couverture temporaire par un réseau radio en technologie wifi de 19 zones d'ombres internet résiduelles (dépourvues d'ADSL et non couvertes en TD-LTE). La durée de service était variable selon chaque point

haut émetteur, et définie en fonction de la date d'arrivée prévisionnelle de commercialisation du FTTH (fibre à l'abonné) sur la zone couverte.

Le retard des marchés de conception-réalisation des travaux d'infrastructures passés dans le cadre du programme FTTH de Charente Numérique, dont le calendrier était défini pour prendre la relève du réseau radio en temps utile conduit à prolonger via un avenant au marché les périodes de fonctionnement du réseau radio sur certaines zones blanches internet venant à échéance.

L'objectif est de répondre à l'intérêt général en maintenant un accès internet aux administrés concernés, dans l'attente du déploiement de la fibre sur leur territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (n° 2020-38-CS) :

M. Mathieu HAZOUARD, Président de la SPL NATHD, indique que le rapport annuel de la SPL NATHD présente les comptes de la SPL et retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de Délégation de Service Public avec une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

M. Mathieu HAZOUARD précise que l'année 2019 a été une année déficitaire car peu de prises ont été commercialisées avec des coûts d'exploitation plus important que les recettes. 2019 est une année où a été décidée une augmentation de capital (de 10,1 M€ à 15,6 M€). C'est également la première année complète de raccordement et d'exploitation pour la SPL dont les missions premières sont l'assistance à la construction des réseaux avec notamment les raccordements, l'exploitation et la commercialisation de ces réseaux.

L'année 2019 a vu les 2 derniers opérateurs d'envergure nationale (Orange et SFR) signer avec la SPL NATHD avec désormais plus de 20 opérateurs sur le réseau. Au 31 décembre 2019, il y avait 911 prises en exploitation sur le réseau propriété de Charente Numérique.

M. Gabriel GOUDY, Directeur de la SPL NATHD, rappelle que le rapport est présenté tous les ans. Il est obligatoire puisque Charente Numérique confie une délégation de Service Public à la SPL NATHD. M. Gabriel GOUDY rappelle qu'il y'a des audits de sécurité qui sont effectués au niveau des travaux de raccordement pour éviter tout incident et que une fois que le nombre de prises suffisant sera pris en exploitation, la SPL sera à l'équilibre. Elle ne fera pas de bénéfice puisque tout est reversé aux actionnaires de la SPL NATHD qui sont les Syndicats Mixtes Ouverts.

Le Comité syndical décide de prendre acte des termes du rapport annuel 2019 de la SPL NATHD annexé à la présente délibération.

- Rapport annuel 2019 des représentants de Charente Numérique au Conseil d'administration de la SPL NATHD (n° 2020-39-CS) :

Le Président présente, pour l'exercice 2019, le rapport annuel des représentants de Charente Numérique au Conseil d'administration de la SPL. Il présente l'actionnariat de la SPL, les organes de gouvernance ainsi que leurs décisions qui contribuent au contrôle exercé par Charente Numérique et les autres actionnaires sur la SPL NATHD, contrôle qui est analogue à celui exercé sur leurs propres services.

Ce rapport fait également un état des Comités de suivi et des Comités de suivi technique qui ont eu lieu en 2019 et qui précèdent toujours les décisions du Conseil d'administration. Il est à noter qu'une modification des statuts a eu lieu lors de l'Assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2019. Elle fait suite à l'augmentation de capital de 15 600 000 euros.

Il est enfin rappelé que le Conseil d'administration de la SPL NATHD a pu délibérer sur de nombreux sujets (avenants au contrat de DSP, avenants au contrat de Concession liant la SPL NATHD à LFNA, modification du catalogue de services de la SPL NATHD...etc).

Le Président souligne le travail constructif qui a lieu entre les services et les élus de Charente Numérique et de la SPL NATHD.

Le Comité syndical approuve le rapport annuel de l'année 2019 des représentants de Charente Numérique au Conseil d'administration de la SPL NATHD.

- Avenant n° 7 à la convention de Délégation de Service Public conclue entre Charente Numérique et la SPL NATHD (n° 2020-40-CS) :

M. Gabriel GOUDY rappelle que des avenants seront régulièrement soumis à l'approbation du Comité syndical.

Cet avenant a pour objet de :

- Modifier l'annexe 10 de la Convention portant sur le « Bordereau de prix unitaires » ;
- Permettre la réalisation des raccordements terminaux nécessitant une intervention de génie civil en domaine public, l'objectif étant de réduire les délais de raccordement en définissant 3 types de procédures en fonction du propriétaire des infrastructures ;
- Préciser et encadrer la réalisation des opérations de densification, de dévoiement, d'extension et d'enfouissement ;
- Amender les dispositions relatives au traitement des sinistres ;
- Faire évoluer le catalogue de services de la Convention :
 - o Introduction d'une offre de location de génie civil (Fourreaux et poteau)
 - o Introduction d'une offre de Fibre Optique Noire (Location et IRU 15 ans)
 - o Evolution de l'offre FTTH passive
 - o Evolution de l'offre FTTH active
 - o Evolution de l'offre FTTE passive
 - o Evolution de l'offre FTTB

Le Président souhaite que soit expliqué aux délégués du Comité syndical la notion d'IRU et de location des prises commercialisées.

M. Gabriel GOUDY explique que les prises peuvent être commercialisées de 2 façons : soit elles sont achetées en location par les opérateurs (mode de commercialisation qui prévalait jusqu'à présent à 13,40 €/mois/prise), soit les opérateurs achètent la prise en une seule fois (droit d'usage de longue durée avec 560 € en une fois pour 40 ans et 5,40 €/mois/prise).

Ce 2^{ème} mode de commercialisation est désormais clairement privilégié par les opérateurs d'envergure nationale car plus avantageux pour eux et par voie de conséquence moins intéressant pour la SPL et les syndicats actionnaires de la SPL NATHD.

Le Président souligne que cette tendance n'est pas neutre pour les syndicats qui ont des charges de fonctionnement importantes et qu'il faudra vraisemblablement revoir le modèle économique car sur le long terme, la recette financière susceptible d'être perçue par les actionnaires diminuera.

M. Mathieu HAZOUARD précise que des études ont été diligentées pour connaître le tarif de récurrent mensuel qui correspondrait aux coûts assumés par les acteurs publics. L'objectif est de pouvoir atteindre un équilibre économique des RIP FTTH.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'avenant n° 7 à la convention de DSP et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer l'avenant afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Autorisation de l'entrée de la Région Nouvelle Aquitaine au capital social de la SPL NATHD (n° 2020-41-CS) :

M. Mathieu HAZOUARD explique que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre en place un réseau régional d'interconnexion dédié à différentes communautés telles que les universités, les établissements de santé, les lycées...

Elle utilisera en premier lieu les Réseaux d'Initiative Publique et souhaite transférer l'exploitation de ce réseau à la SPL NATHD. L'objectif est de mettre en place un réseau régional de collecte et ainsi permettre « aux communautés stratégiques » de se raccorder plus facilement à moindre coût au très haut débit.

Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse intégrer le capital social de la SPL NATHD par l'achat d'actions détenues par les actionnaires actuels, il est nécessaire d'approuver l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la SPL NATHD en tant qu'actionnaire. Le Président souligne qu'il n'y a pas d'augmentation de capital mais que cette entrée au capital de la SPL se fait via un rachat d'actions qui sera effectué auprès de Charente Numérique.

M. François ELIE demande pourquoi il existait un pacte d'incessibilité. M. Gabriel GOUDY explique que cette incessibilité avait été introduite pour la stabilité du projet avec une incessibilité du projet qui courait jusqu'à la fin du contrat de DSP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Contrat de cessions d'actions détenues par Charente Numérique à la Région Nouvelle Aquitaine (n° 2020-42-CS) :

Le Président explique que Charente Numérique détient 2 228 571 actions du capital social de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) sur les 15 600 000 actions totalement détenues avec les autres actionnaires DORSAL, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40 ;

Sur ces 2 228 571 actions, 728 571 sont entièrement libérées et 1 500 000 sont partiellement libérées, le versement de la libération du second quart devant être effectué avant le 31 décembre 2020.

Pour permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine d'acquérir la moitié des 15 600 000 actions qui composent le capital social de la SPL NATHD, Charente Numérique doit lui céder 1 114 285 actions partiellement libérés.

Ces actions seront cédées à la moitié de leur valeur, soit 557 142,50 € avec une cession des 1 114 285 actions qui suppose la conclusion d'un contrat entre Charente Numérique et la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. Didier BERTRAND souhaite savoir si les 557 142,50 € pourront être utilisés pour minorer la participation au remboursement des charges d'intérêts et de capital des emprunts. Il est indiqué que cela ne sera pas possible car cette recette sera affectée en investissement.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le contrat de cession et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer le contrat afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Modification des statuts de la SPL NATHD (n° 2020-43-CS) :

M. Mathieu HAZOUARD explique que le projet de Statuts modifiés prévoit la modification de l'article 2 pour élargir l'objet social de la SPL NATHD en lien avec les compétences de la Région, en l'espèce celles liées au développement et à l'attractivité économique du territoire néo-aquitain ;

L'article 6 relatif aux apports en capital sera également modifié avec la répartition du capital suivante :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Charente Numérique	1 114 285	7,14%
DORSAL	3 342 857	21,44%
Lot-et-Garonne Numérique	1 114 286	7,14%
Périgord Numérique	1 114 286	7,14%
SYDEC 40	1 114 286	7,14%
Région Nouvelle-Aquitaine	7 800 000	50%
TOTAL	15 600 000	100%

Le projet de Statuts modifiés prévoit aussi la modification de l'article 15 et il est proposé la répartition des administrateurs au sein du Conseil d'administration suivante :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
Charente Numérique	1
DORSAL	3
Lot-et-Garonne Numérique	1
Périgord Numérique	1
SYDEC 40	1
Région Nouvelle-Aquitaine	7
TOTAL	14

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les statuts de la SPL NATHD et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer les statuts afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Modification du pacte d'actionnaires de la SPL NATHD (n° 2020-44-CS) :

M. Mathieu HAZOUARD présente les modifications du pacte d'actionnaires avec un Préambule modifié pour prévoir la nouvelle répartition du capital entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les autres Syndicats mixtes ouverts actionnaires ;

Le projet de Pacte d'actionnaires introduit un nouvel article 6 afin de présenter les principes directeurs entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la SPL NATHD et de protéger les Syndicats mixtes ouverts actionnaires des conséquences des choix de la Région. Ainsi, pour les missions que la Région pourrait confier à la SPL NATHD, elle devra toujours accorder à la SPL NATHD les moyens financiers de poursuivre lesdites missions. Les charges occasionnées par ces missions ne pourront donc jamais être imputées ou supportées par les Syndicats mixtes actionnaires.

Afin de garantir aux Syndicats mixtes actionnaires un pouvoir de décision sur la Concession de services conclue par la SPL NATHD, en lien avec les DSP, il est introduit un nouvel article 7 qui instaure une majorité qualifiée aux deux tiers pour les décisions du Conseil d'administration relatives audit contrat. Le projet de Pacte d'actionnaires, annexé à la délibération, supprime également l'article 10 et modifie la numérotation des articles pour tenir compte de la création des articles 6 et 7.

M. François ELIE souhaite savoir si les autres communautés d'usages qui dépendent d'autres collectivités (exemple : les collèges pour les Départements) pourraient accéder à ce réseau. M. Mathieu HAZOUARD n'y voit pas de difficultés étant précisé qu'un Département ne pourrait pas entrer au capital de la SPL NATHD, ce dernier ayant transféré sa compétence « communications électroniques » (article L. 1425-1 du CGCT) à Charente Numérique.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le nouveau pacte d'actionnaire de la SPL NATHD et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer le pacte d'actionnaires afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 8 à la convention de Délégation de Service Public conclue entre Charente Numérique et la SPL NATHD (n° 2020-45-CS) :

M. Mathieu HAZOUARD rappelle que l'objectif poursuivi par l'introduction de cet avenant est que l'entrée de la Région de la Nouvelle Aquitaine n'ait pas d'impact sur les redevances des Syndicats mixtes. C'est pour cela qu'il est proposé de modifier l'article 22.4 relatif à la redevance Rd3 du contrat de Délégation de Service Public avec :

- La séparation des charges et du CA de la SPL selon qu'ils proviennent de la Région ou des SMO
- La création de la notion de « *résultat d'activité global analytique de l'activité d'exploitation des Réseaux BLOM du Délégué* »
- L'atteinte de l'équilibre économique du Délégué basé uniquement sur le Chiffre d'Affaire et charges générées par les DSP protégeant ainsi les DSP des charges générées par la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'avenant n° 8 à la convention de DSP et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer l'avenant afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 1 au protocole expérimental pour les raccordements longs avec la SPL NATHD (n° 2020-46-CS) :

M. Jean CARRUETTE rappelle que dans le contrat FTTH Passif signé par les opérateurs, la longueur des raccordements s'arrête à 150 mètres linéaires (ml).

Un Protocole expérimental a été signé entre Charente Numérique et la SPL NATHD le 29 juin 2020 pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction pour 6 mois. Ce Protocole permet à Orange d'effectuer des raccordements jusqu'à 500 ml.

L'avenant n° 1 soumis à l'approbation du Comité syndical prolonge la durée du Protocole de 6 mois jusqu'au 30 juin 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la filière administrative et technique (n° 2020-47-CS) :

M. Emmanuel GRAVETTE présente le projet de délibération soumis à l'approbation du Comité syndical qui a pour objet de :

- compléter le RIFSEEP attribuable aux agents de Charente Numérique qui relèvent de la filière technique pour les cadres d'emplois de technicien et d'ingénieur, les décrets d'application ayant été publiés en début d'année 2020 ;
- prendre en compte les observations du Comité technique du CDG16 du 27 janvier 2020 avec un IFSE qui cesse d'être versée en cas de congés longue

maladie, grave maladie et longue durée (nécessité pour l'agent de souscrire une assurance/mutuelle prévoyance avec une garantie maintien de salaire).

L'objectif est donc d'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois de technicien et ingénieur, de rappeler celui de la filière administrative et de tenir compte des remarques formulées par le Comité technique du CDG16 en vertu du principe de parité avec les agents de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Recrutement d'un contrôleur de travaux et suppression de deux postes des effectifs de Charente Numérique (n° 2020-48-CS) :

M. Emmanuel GRAVETTE expose les modifications qui sont soumises à l'approbation du Comité syndical avec :

- l'actualisation du tableau des effectifs en supprimant deux postes (un poste de Directeur et un poste de contrôleur des travaux apprenti) ;
- élargir les modalités de recrutement sur un poste de contrôleur des travaux créé en début d'année.

Le Président souligne qu'il est important d'avoir une équipe suffisamment dimensionnée pour ne pas ralentir le projet.

M. Alain BRIAND souhaite connaître le statut des agents de Charente Numérique. Le Président précise que l'effectif de Charente Numérique comprend 5 agents recrutés par le Syndicat et 4 agents mis à disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 1 à la convention relative aux paies à façon conclue entre Charente Numérique et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (n° 2020-49-CS) :

M. Jean CARRUETTE explique que Charente Numérique a adhéré au service de paies à façon du CDG16 par délibération du Bureau Syndical le 27 mars 2017. Une convention encadrant la prestation a été signée.

Le CDG16 a adopté le 23 juin 2020 un projet d'avenant à la convention pour proroger la durée de validité de la convention jusqu'à une date fixée au 31 décembre 2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter la dénonciation de celle-ci.

Il vous est proposé d'y donner suite et d'approuver l'avenant à la convention conclue avec le CDG16.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG16 (n° 2020-50-CS) :

Le Comité syndical a, par la délibération 2020-06-CS du 15 janvier 2020, demandé au CDG16 de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de Charente Numérique.

Au terme de la procédure d'appel public à la concurrence en vue de l'attribution du marché d'assurance groupe des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, le CDG 16 a retenu le candidat suivant : Courtier : SOFAXIS / Assureur : C.N.P.

Les résultats de cette consultation et les conditions financières ont été communiqués par le Centre de Gestion et il est proposé au Comité syndical d'approuver les choix suivants :

- Proposition pour les agents CNRACL :

Caractéristiques*	Taux
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité avec franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	5,79 %

*les propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré par capitalisation sans reprise des antécédents. Les indemnités journalières seront revalorisées en cours de contrat et/ou après résiliation ou terme.

- Proposition pour les agents IRCANTEC :

Caractéristiques*	Taux
Accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1,00 %

*les propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré par capitalisation sans reprise des antécédents. Les indemnités journalières seront revalorisées en cours de contrat et/ou après résiliation ou terme.

Il est précisé que l'assiette de la cotisation est basée sur le traitement indiciaire brut annuel d'activité, à la date de la souscription ou de renouvellement du contrat et que le CDG16 facture des frais de gestion de 0,39 % de la masse salariale pour les Agents CNRACL et de 0,09 % de la masse salariale pour les agents IRCANTEC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Mandat au CDG16 au titre de la protection sociale complémentaire (risque santé et/ou prévoyance) (n° 2020-51-CS) :

Selon la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient, souscrivent.

Seuls les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités sont éligibles à cette participation.

Il est proposé de donner mandat au CDG16 pour conclure, après mise en concurrence, une convention de participation avec un organisme d'assurance au titre du risque santé et/ou prévoyance. Ce mandat n'est pas engageant, Charente Numérique restant libre de souscrire ou pas aux contrats qui seront proposés par le CDG16 à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Point sur le déploiement FTTH et sur la commercialisation :

- Déploiement du réseau FttH : NRO et collecte

Un point est effectué par M. Jean CARRUETTE sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. Tous les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ont été recettés et sont pour la plupart déjà transférés pour exploitation à la SPL NATHD.

Sur 34 tronçons de collecte, 32 ont été recettés et les 2 derniers le seront prochainement. Les opérateurs sont en train de s'installer dans tous les NRO. Le réseau de collecte est à 98 % en souterrain avec une collecte de tous les NRO qui sera achevée en fin d'année.

- Déploiement du réseau FttH :

M. Jean CARRUETTE souligne qu'Axione a démontré une certaine capacité d'industrialisation : il y aura désormais des livraisons de ZAPM tous les mois. 6 ZAPM ont été livrés tous les mois depuis le mois de juillet.

Au final, M. Jean CARRUETTE donne aux membres du Comité syndical les perspectives de livraison en nombre de prises optiques avec :

- Fin 2020 : Entre 12 000 et 15 000 prises ;
- Fin 2021 : + 35 000 à + 40 000 prises soit en cumul de 47 000 à 55 000 prises ;
- Fin 2022 : + 48 000 à + 50 000 prises soit en cumul de 95 000 à 105 000 prises ;
- Mi 2023 : + 5 000 prises soit 110 000 prises cumulées.

M. Jean CARRUETTE fait un point sur l'avancée du volet commercial sur la base des informations transmises par la SPL NATHD. Sur les 7 départements de la SPL NATHD au niveau du nombre de prises déployées au 2 novembre 2020, la Charente se classe en seconde position.

S'agissant de la prise de commandes, on a aujourd'hui 4 grands opérateurs qui sont présents sur la Charente pour la première année. Dans 75 % des cas, les abonnés d'une commune ont le choix de l'opérateur. Il est en effet possible que dans les semaines qui suivent la commercialisation d'une ZAPM, le choix de l'opérateur soit encore limité car ceux-ci ont des tâches à réaliser qui sont faites au fil de l'eau selon leur propre calendrier.

Au 2 novembre 2020, il y'avait 828 abonnés et il y'en a 960 au 18 novembre 2020.

Le Président souligne qu'il y'a forcément un décalage entre le nombre de prises construites qui a augmenté sensiblement depuis cet été et le nombre d'abonnés. Les entreprises continuent à travailler durant le 2^{ème} confinement dans le respect des règles de sécurité sanitaire ce qui peut parfois avoir un impact sur le calendrier des travaux. Le Président souhaite lorsqu'il y'a des problèmes dans la réalisation des travaux que les remontées soient faites par les élus pour que Charente Numérique puisse évoquer les problématiques avec les titulaires de marchés FTTH.

M. Alain BRIAND souhaite savoir comment les élus peuvent obtenir les informations sur la commercialisation une fois les travaux terminés. M. Jean CARRUETTE explique qu'une fois les travaux terminés, il y'a une phase de consolidation des données réalisées sur le terrain (le recollement) avec la remise du Dossier d'Ouvrage Exécuté par les groupements d'entreprises au Maître d'Ouvrage pour analyse par le partenaire du délégataire. Charente Numérique vérifie également de son côté que toutes les habitations sont bien desservies par le réseau FTTH.

Si tout va bien, une décision de réception est prononcée dans les 15 jours en présence du maître d'ouvrage, du titulaire et du délégataire de la SPL NATHD. La SPL NATHD peut alors prendre en exploitation les prises pour leur commercialisation auprès des opérateurs. Il faut si tout va bien, au moins un mois pour que les premières prises soient commercialisées.

Des difficultés peuvent cependant être rencontrées une fois les travaux terminés avec un DOE qui peut être refusé (erreurs dans les tables d'ingénierie, problèmes de route optique...), ou un échec le jour de la réception (problème sur les soudures de câble avec des reprises à faire).

M. Jean CARRUETTE indique qu'au 31 décembre 2020, il y'aura 25 points de mutualisation commercialisables avec environ 10 000 prises éligibles et vraisemblablement 1250 clients sur le réseau malgré un contexte contraint par la crise sanitaire.

5. Questions et observations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

* * * * *

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

Annexe n° 1 du procès verbal du 18 novembre 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi d

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2020	18001	15/06/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 24 : réalisation des réparations du premier trimestre 2020	Travaux	-	47 904,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	22/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 25 : pose de poteaux RIP sur le jalon 1	Travaux	-	45 527,04 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	22/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 26 : réalisation des réparations réalisées sur le second trimestre 2020	Travaux	-	122 956,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	22/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 27 : réalisation des réparations des FMD18 et FMD19	Travaux	-	32 546,60 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	23/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 28 : aménagement de voirie de Barbezieux et suppression de SPOF	Travaux	-	53 813,30 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	23/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 29 : contournement de parcelle privée sur VL05	Travaux	-	17 338,81 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	23/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 30 : contournement de parcelle privée sur VL03	Travaux	-	2 496,80 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	29/07/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 31 : prises isolées BL04	Travaux	-	103 290,06 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	07/08/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 32 : modification emplacement du SRO BG02	Travaux	-	1 000,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	07/08/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 33 : ré-intervention au niveau du pont RN10 ZAPM BG06	Travaux	-	43 234,19 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18001	07/08/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 34 : rebouchage des fouilles St Amant - Salles Lavalette suite arrêt COVID	Travaux	-	13 665,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 2 : sud du département)
2020	18002	23/07/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 3 au marché conception réalisation FtH/FtE (Lot 3 : ouest du Département)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 23 850 944,80 € HT. L'avenant n° 2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 12 : GC SE01, FTTH16 - LOT3 - ODP 019	Travaux	-	3 876,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 13 : travaux divers Jarnac LM14, FTTH16 - LOT3 - ODP020	Travaux	-	2 768,75 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FtH/FtE - Lot 3 : ouest du département)

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021



Affiché le

ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18002	05/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 14 : désaturation RI10, FTTH16 - LOT3 - ODP021	Travaux	-	567,50 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 15 : CH03_chiffrage GC pour prise isolée BIRAC	Travaux	-	21 043,79 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 16 : GC contournement HTA HI08	Travaux	-	48 537,55 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 17 : LM09_chiffrage GC pour désaturation	Travaux	-	6 720,41 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 18 : T012 contournement point casse entrée RLC	Travaux	-	13 046,50 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	25/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 19 : retirage à la suite de câble arraché sur T011	Travaux	-	1 302,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 20 : collecte T020 pose de chambres sur réseau SDEG	Travaux	-	120 941,43 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	03/07/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 21 : SPOF	Travaux	-	29 259,60 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18002	05/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 22 : réparations particulier RI10	Travaux	-	1 045,80 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2020	18003	23/07/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 3 au marché conception réalisation FttH/FttE (Lot 4 : nord-ouest du Département)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 29 860 532,45 € HT. L'avenant n° 2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18003	03/07/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 19 : SPOF	Travaux	-	287 954,36 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	22/07/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 20 : élagage MT08	Travaux	-	5 250,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	29/07/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 21 : réalisation prise ABOWIND	Travaux	-	4 835,12 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 22 : prises ajoutées AI03	Travaux	-	14 477,42 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 23 : prises ajoutées AI07	Travaux	-	25 795,61 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021



Affiché le

ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 24 : prises ajoutées AU04	Travaux		21 268,82 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 25 : prises ajoutées AU09	Travaux	-	11 082,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 26 : prises ajoutées CM03	Travaux	-	5 565,46 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 27 : prises ajoutées AU12	Travaux	-	5 888,57 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 28 : prises ajoutées CN05	Travaux	-	2 381,55 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 29 : prises ajoutées CN12	Travaux	-	13 966,24 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 30 : prises ajoutées RL01	Travaux	-	29 360,27 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 31 : prises ajoutées RL09	Travaux	-	1 135,42 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 32 : prises ajoutées RL10	Travaux	-	47 508,16 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 34 : pose de chambre VB06	Travaux	-	2 758,88 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18003	07/08/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 35 : travaux AI04	Travaux	-	2 114,23 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2020	18015	04/08/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 4 au marché conception réalisation FttH/FtE (Lot 1N : Grand Angoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)	Travaux	-	-	Le montant du marché est de 21 821 970 € HT. L'avenant n° 3 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires.
2020	18015	15/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 27 : réalisation d'une mutualisation travaux AEP Rognac-Combiens	Travaux	-	170 847,05 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	15/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 28 : réalisations d'une désaturation route de Limoges à La Rochefoucauld	Travaux	-	22 717,85 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FtE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021



Affiché le

ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18015	23/06/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 29 : pose de PEHD suite aux travaux de mutualisation ENEDIS sur le transport MB07	Travaux	-	41 089,95 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	22/07/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 30 : réparations réalisées de mi-mars à mi-juin 2020	Travaux	-	12 507,70 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)

**Annexe n° 2 du procès verbal du 18 novembre 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : adn
à octobre 2020)**

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
18001	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot2)	RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	STTR TELECOM (31860)	15/06/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
				SAS F.OLUTIONS (93220)	23/07/2020	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains		1 000 € HT
				SAS CAUM (64230)	23/07/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
				SASU STAR FIBRE (69200)	23/07/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
				SAS FG FIBRE D2 (33800)	11/09/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
				NFCO (33000)	11/09/2020	Travaux optiques		1 000 € HT
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Ouest Charente	I CONNEXT (94160)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	15/06/2020	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 144 000 € TTC	240 000 € TTC
				MGH FIBRE OPTIQUE (77300)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SAS BENOIT CHEVRIER (62128)	02/07/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				BATEN (86100)	23/07/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				EREDT (17100)	27/07/2020	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 24 000 € TTC	60 000 € TTC
				EURL SERTEC (17430)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 30 000 € TTC	90 000 € TTC
				FIBR'EST (55000)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 34 400 € TTC	44 400 € TTC
				SARL T.T.R.S (16340)	11/09/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				MOBA COM (91350)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
				SARL DUTARTRE (16170)	11/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 20 000 € HT	40 000 € HT
				SARL AP&P (79410)	17/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 150 000 € HT	220 000 € HT
				SOBECA (17800)	17/09/2020	Travaux de Génie Civil		35 000 € HT
				MANITECH (13150)	17/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				ETUDIS (86000)	17/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		36 000 € TTC
				SAS GUILLEBAUD (16110)	17/09/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				BATEN (86100)	01/10/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				HM CABLE (96610)	06/10/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Nord Ouest Charente	MGH FIBRE OPTIQUE (77300)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				I CONNEXT (94160)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SAS BENOIT CHEVRIER (62128)	02/07/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				RWT ENERGY (33650)	03/07/2020	Travaux optiques	+ 150 000 € HT	600 000 € HT
				CONECTIC SAS (91350)	24/07/2020	Travaux optiques	+ 120 000 € TTC	840 000 € TTC
				RWT ENERGY (33650)	23/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 350 000 € HT	950 000 € HT
				RWT ENERGY (33650)	23/07/2020	Travaux optiques	+ 350 000 € HT	950 000 € HT
				CONTANT ENTREPRISE SAS (19210)	29/07/2020	Travaux de Génie Civil	+ 50 000 € HT	100 000 € HT
				EURL SERTEC (17430)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 60 000 € TTC	264 000 € TTC
				FIBR'EST (55000)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 34 400 € TTC	44 400 € TTC
				OBTP 16 (16250)	29/07/2020	Travaux de Génie Civil	+ 100 000 € HT	150 000 € HT
				SARL T.T.R.S (16340)	11/09/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
MOBA COM (91350)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT				

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SARL DUTARTRE (16170)	11/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 20 000 € HT	40 000 € HT
				ETUDIS (86000)	17/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		36 000 € TTC
				MANITECH (13150)	17/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SARL AP&P (79410)	17/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 150 000 € HT	220 000 € HT
				BATEN (86100)	01/10/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
18015	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	GrandAngoulême - La Rochefoucauld - Porte du Périgord	MGH FIBRE OPTIQUE (77300)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				I CONNEXT (94160)	15/06/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SAS BENOIT CHEVRIER (62128)	01/07/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				BET AUDRERIE (19500)	01/07/2020	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 48 000 € TTC	120 000 € TTC
				BATEN (86100)	23/07/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				GENDRY SERVICE LOCATION (53400)	23/07/2020	Travaux de Génie Civil		50 000 € HT
				STTP BORDET (17240)	23/07/2020	Travaux de Génie Civil	+ 600 000€ HT	700 000€ HT
				CONECTIC SAS (91350)	27/07/2020	Travaux optiques		100 000 € HT
				CONTANT ENTREPRISE SAS (19210)	29/07/2020	Travaux de Génie Civil	+ 50 000 € HT	100 000HT
				MOJE TECHNOLOGIE (16000)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 90 000 € TTC	96 000 € TTC
				EURL SERTEC (17430)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 60 000 € TTC	180 000 € TTC
				STELSO (24750)	29/07/2020	Travaux optiques	+ 50 000 € HT	150 000 € HT

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
				FIBR'EST (55000)	29/07/2020	Etudes et relevés terrains FttH	+ 120 000 € TTC	648 000 € TTC
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				ASOD PROD (95280)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				MOBA COM (91350)	11/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SARL DUTARTRE (16170)	11/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 20 000 € HT	30 000 € HT
				ETUDIS (86000)	17/09/2020	Etudes et relevés terrains FttH		36 000 € TTC
				MANITECH (13150)	17/09/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				SARL AP&P (79410)	17/09/2020	Travaux de Génie Civil	+ 150 000 € HT	220 000 € HT
				BATEN (86100)	01/10/2020	Travaux de Génie Civil		150 000 € HT
				HM CABLE (96610)	06/10/2020	Travaux optiques		50 000 € HT
				ELINACOM (02350)	06/10/2020	Travaux optiques		50 000 € HT

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210201-2021_1_CS-DE

Annexe n° 3 du procès verbal du 18 novembre 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (d'avril 2020 à octobre 2020)

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
SEMEA	Groupement de Commande signée le 10/04/2020	Baillarges-Touvre	Travaux	10/04/2020	177 627,50 €	En cours
SIAEP Sud Charente	Groupement de Commande signée le 14/02/2020	Villebois-Ronsenac	Travaux	25/09/2020	136 732,36 €	En cours